

des élèves de l'école et bien d'autres projets sont encore à l'étude.



N'hésitez pas à passer les voir, 4 route de St Georges ou à contacter Christophe au 06.27.39.30.33
fermeauxcoquelicots@gmail.com

Tonte des pelouses et autres nuisances sonores

En période estivale, il est important de respecter les horaires pour les tontes des pelouses. L'utilisation d'engins bruyants est tolérée entre 8 h 30 et 19 h 30 les jours ouvrables, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis et de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

SAMIBUS : un nouveau service d'aide à la mobilité

L'agglomération Evreux Portes de Normandie a validé l'extension du périmètre d'intervention du service spécifique pour les personnes à mobilité réduite (dit service PMR) à l'ensemble des communes de son territoire dès le 9 juillet prochain.

A cette occasion, et afin de prendre en compte la totalité des difficultés de déplacement, qu'elles relèvent du champ du handicap au sens strict ou non, le service a vu son règlement d'utilisation entièrement réécrit et porte un nouveau nom : Samibus, le service d'aide à la mobilité.



SAMIBUS fonctionne du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 18 h 30, uniquement sur réservation. Suivant les disponibilités et pour garantir l'efficacité du service, un regroupement des personnes sera systématiquement privilégié. Ainsi, l'itinéraire pourra inclure, un ou plusieurs arrêts intermédiaires afin de prendre en charge ou de déposer d'autres bénéficiaires.

Les principales innovations sont les suivantes :

- Des conditions d'accès au service élargies

SAMIBUS s'adresse à toute personne qui, du fait de son handicap ou de son niveau d'autonomie, ne peut pas utiliser, seul ou accompagnée, les transports en commun. Cette notion vise notamment plusieurs catégories d'usagers confrontés à une perte d'autonomie temporaire ou définitive.

- La création d'une commission d'inscription

La commission d'inscription assiste l'agglomération dans toutes les décisions relatives à l'accès au service. Elle est composée de représentants des principaux acteurs locaux en matière de handicap (EPN, CCAS, Conseil départemental, Maison départementale des personnes handicapées,...).



Tous les nouveaux utilisateurs du service devront impérativement remplir et compléter un formulaire d'accès à SAMIBUS, à retirer auprès d'Evreux Portes de Normandie-service Mobilités durables, au CCAS-guichet unique d'accompagnement social ou sur le site internet de Transurbain : www.transurbain.com

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique - *vespa velutina* - est un insecte introduit accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000. Son expansion a été très rapide (70 % du territoire français est colonisé) y compris dans l'Eure provoquant des dégâts importants surtout dans les colonies d'abeilles. Outre le fait que ces dernières sont capturées, en vol ou devant leur ruche et dévorées, l'énergie que déploie la colonie pour protéger la ruche, affaiblit les abeilles. Les frelons asiatiques peuvent entraîner la perte de la colonie et de la récolte. Un dispositif de surveillance a donc été mis en place. Tous les citoyens sont appelés à participer à cette surveillance.

En cas de suspicion, contacter le Groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02.32.23.86.86 ou David Oursel au 06.19.47.54.27



Les frelons asiatiques ne sont pas plus agressifs que les frelons européens mais les colonies étant plus importantes, les attaques peuvent avoir plus d'ampleur. Comment le reconnaître ? Le thorax est noir, seul le dernier segment est jaune, pattes jaunes et 3 cm de long (le frelon européen est plus gros, a un abdomen plus jaune et les pattes brunes).

Les nids primaires font jusqu'à 20 cm de diamètre et sont généralement sous abri, les nids secondaires mesurent jusqu'à 80 cm et sont souvent situés à la cime des arbres.

Si vous constatez un nid, ne le secouez pas, ne secouez pas son support, ne vous approchez pas trop près et ne cherchez pas à le détruire vous-même.